

INFO SPTSSS - Avril 2024

SANTÉ & SÉCURITÉ

Saviez vous que vous avez un service de défense des travailleurs ?

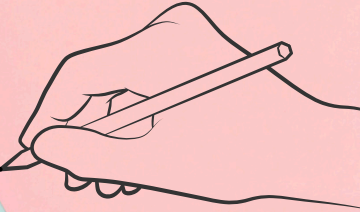
Lorsque vous faites une réclamation en CNESST, que celle-ci est refusée et que vous la contestez, vous payez par le biais de vos cotisations syndicales un service de défense des travailleurs ? Eh oui ! Vous avez accès au service d'une conseillère syndicale à la défense des travailleurs. Vous n'avez donc pas besoin d'aller vous chercher un ou une avocat-e au privé, puisque vous serez accompagné à partir du moment que vous contestez une décision et que votre dossier se dirige vers le Tribunal administratif du travail (TAT). Référez vous à votre responsable de secteur pour le tenir au courant des étapes dans votre dossier CNESST.



Saviez vous que le billet médical est confidentiel ?

Lorsque vous vous retrouvez en assurance salaire, vous devez faire remplir par votre médecin le document autorisant l'assurance salaire fournie par l'employeur. Ce document NE DOIT PAS ÊTRE REMIS À VOTRE GESTIONNAIRE! Régulièrement dans les suivis que nous faisons, nous devons rappeler cet aspect aux travailleuses et travailleurs. Un dossier médical est confidentiel, donc votre gestionnaire n'a pas à recevoir ce billet. Cependant, vous devez informer rapidement votre gestionnaire de votre absence et de votre prochain rendez-vous pour le suivi de votre invalidité ou de la date de votre retour.

CONVENTION COLLECTIVE



L'enjeu de la signature des conventions collectives s'est retrouvé au cœur de l'Assemblée nationale cette semaine, alors que Québec Solidaire déposait une motion demandant au gouvernement de verser le plus rapidement possible les primes et d'appliquer les augmentations salariales dans les meilleurs délais. La motion a été adoptée à l'unanimité. Tout le monde a voté POUR, même la CAQ!

Le comité de négociation a reçu l'ensemble des textes soumis par le gouvernement en date du 12 avril dernier. Le comité peut donc enfin débiter le travail important de révision des textes pour s'assurer que ceux-ci sont conformes à l'entente de principe intervenue en décembre 2023. Cet exercice représente toujours un exercice de négociation additionnel et nécessite quelques semaines d'échanges avec l'employeur. Le comité travaille activement pour accomplir ce processus de façon diligente, mais efficace aussi afin d'assurer que les personnes salariées profitent des gains obtenus le plus rapidement possible.

À titre informatif, sachez que lors de la négociation nationale 2020, un délai de 4 à 5 mois s'est écoulé entre l'entente de principe et la signature de la convention collective. Nous nous retrouvons donc dans des délais semblables. Néanmoins, il faut maintenir la pression pour que le gouvernement et ses équipes de négociation s'assurent de ne pas ralentir les travaux afin d'arriver à la signature des conventions collectives dans les meilleurs délais, tel que le gouvernement s'est engagé à l'Assemblée nationale.

Nous vous invitons donc à partager cette tuile sur vos réseaux sociaux en identifiant votre employeur ou un-e député-e caquiste afin de signifier que vous souhaitez une conclusion rapide.

Il est plus que temps que nous puissions signer la convention collective, afin de recevoir ce qui nous est dû.

Notre 8,8 % d'augmentation !

Notre rétroactivité !

Nos autres bonifications !

Pour faire pression, PARTAGEZ en identifiant votre employeur ou un-e député-e caquiste.



Du bon bord

Du bord d'une convention collective signée rapidement

ANCIENNETÉ - GRÈVE

Dans notre parution de l'info SPTSSS de mars 2024 accessible sur notre site www.sptsss.com, nous portions à votre attention l'importance de surveiller votre ancienneté. Le 17 avril dernier, l'Employeur a débuté l'affichage de ses listes, donc il est maintenant temps d'aller les consulter sur la Zone CIUSSS.

Lors des journées de grève (6-21-22-23 novembre 2023 et du 8 au 14 décembre 2023), l'Employeur a déduit votre temps de grève pour calculer votre ancienneté. Nous sommes en désaccord avec ce calcul, donc des griefs syndicaux ont été déposés à cet effet pour contester la méthode de calcul de l'Employeur. Vous êtes donc tous couverts par ces griefs.

Attention, si vous croyez qu'il y a une erreur autre que celle reliée au cumul durant les périodes de grève, nous vous invitons à remplir le formulaire "Demande de correction d'ancienneté". Vous avez maximum 60 jours civils (16 juin 2024) pour faire une demande de correction, car les griefs ne couvrent que le cumul durant la grève.

Si vous avez des questions ou besoins d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant syndical.

UNE DÉCISION DÉCEVANTE

Tout a commencé lorsque l'employeur a décidé de ne plus offrir l'horaire à 4 jours dans le secteur des foyers de groupe. Une décision qui a fait réagir alors que cette mesure avait fait son œuvre depuis plusieurs décennies et était convoitée par bien des salariés du Centre Jeunesse. Le SPTSSS a soutenu les salariés dans leurs mouvements de mobilisation et a été jusqu'au bout dans sa représentativité. Après 5 journées d'audience étalées entre novembre 2023 et février 2024, nous accueillons avec déception la décision. C'est une perte syndicale certes, mais selon nous, c'est aussi une perte pour CIUSSSCN qui sera moins attractif pour la conciliation travail-famille dans un secteur qui déjà, montre des signes d'essoufflement. Nous demeurons dans la certitude que l'employeur fait erreur d'aller dans cette direction qui ne fera qu'aggraver les problématiques d'attraction et de rétention dans ce secteur. Espérons que les mesures négociées dans les nouvelles dispositions nationales permettront d'avoir un effet attractif et de rétention.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à travers leurs témoignages, et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin afin de représenter l'ensemble des salariés centre jeunesse en foyers de groupe.



MÉDIATION

Le 9 avril 24, nous avons procédé à la signature de l'entente de médiation pour les griefs ayant été déposée avant la signature de la convention collective locale SPTSSS (19 novembre 2019). Cette démarche a permis de régler environ 460 griefs dont près de 200 griefs sont réglés à l'intérieur de l'entente. Nous soulignons le travail d'équipe qui a été effectué par l'ensemble des représentants de secteurs et leur contribution à cette démarche.

Sur la photo, à partir de la gauche :

En arrière, Pierre Lemay, (conseiller cadre en relations de travail), Dany Cayouette (médiateur du ministère du travail), Xavier Isabelle (Aide à la vice-présidence aux litiges SPTSSS) et Alain Brouillard (conseiller syndical CSN)

En avant : Véronique Thibeault (vice-présidente aux litiges SPTSSS), Denis Savoie (agent de la gestion du personnel - Volet Relations de travail)

Absent de la photo : Marie-Ève Collin (conseillère cadre - service des relations de travail) et Isabelle Vaillancourt (Conseillère syndicale CSN)



DINER FOOD TRUCK



8 mai IUSMQ
9 mai Chauveau
15 mai Jeffery Hale
21 mai HDSC
23 mai Hôpital générale

29 mai Donnacona
30 mai Mont d'Youville
12 juin IRDPQ St-Louis
18 juin IRDPQ Hamel
19 juin Santolines

Mettez à votre agenda les dates de la tournée Foodtruck du SPTSSS! Comme les dernières années, le SPTSSS ira vous rencontrer et vous offre le diner en faisant venir le camion de cuisine de rue des Œuvres Jean Lafrance. Restez à l'affût de vos courriels pour les détails.

Un kiosque Fondation sera également sur place. C'est le moment privilégié pour en apprendre plus sur les avantages qu'offrent un REER à Fondation en épargnant à chaque paie. Courez la chance de gagner l'un des trois paniers cadeaux d'une valeur de 100\$ chacun.



Riposte

PRO-CHOIX

1 juin 2024 à 11h45
Parc de la Francophonie, Québec

Le Comité Riposte, une coalition de groupes communautaires, d'organisations et de syndicats initiée par la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), vous invite à vous mobiliser contre la tenue d'un rassemblement anti-choix le 1er juin dans la ville de Québec.

Une importante manifestation pour porter un message clair PRO-CHOIX qui fait écho au large consensus social du Québec pour le droit à l'avortement. Devant les reculs alarmants des droits reproductifs dans plusieurs pays à travers le monde, vous êtes invité à vous joindre à la marche pour crier HAUT ET FORT que le mouvement pro-choix québécois défendra à tout prix le droit des femmes, des hommes trans et des personnes non-binaires de disposer de leur corps.

Détails de l'événement

Où: Parc de la Francophonie (758 Grande Allée E, Québec)

Quand: de 11h45 à 14h (départ des autobus à 15h)

Quoi: Une mobilisation qui inclura une marche jusqu'à l'Assemblée nationale et des prises de parole (avec interprétation LSQ)

Consultez l'événement Facebook pour plus de détails.